

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 8 juillet 2024

Délibération n° CP-2024-3447

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Meyzieu

Objet : Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain de la rue Claude Monet - Autorisation donnée au futur acquéreur d'engager les formalités nécessaires au dépôt des autorisations d'urbanisme - Engagement de la procédure de déclassement

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Vincent), M. P. Athanaze (pouvoir à Mme I. Petiot), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme N. Dehan), M. J. Camus (pouvoir à Mme B. Collin), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), Mme Z. Khelifi (pouvoir à Mme L. Vacher), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Sibeud), M. J-C. Ray (pouvoir à Mme V. Brunel).

Absent non excusé : M. R. Debû.

Commission permanente du 8 juillet 2024**Délibération n° CP-2024-3447**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Meyzieu

Objet : Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain de la rue Claude Monet - Autorisation donnée au futur acquéreur d'engager les formalités nécessaires au dépôt des autorisations d'urbanisme - Engagement de la procédure de déclassement

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 juin 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La société Meyzieu distribution est propriétaire d'un tènement foncier sur la commune de Meyzieu où se situe actuellement le centre commercial Édouard Leclerc et différentes enseignes commerciales.

Ladite société va réaliser un projet de restructuration urbaine nommé Quartier nourricier, pour l'adaptation et la modernisation du pôle commercial, la création de logements et d'un parc agricole.

Dans le cadre de ce projet, la société Meyzieu distribution sollicite la Métropole pour acquérir une emprise foncière lui appartenant et dépendant du domaine public routier métropolitain car constituant l'assiette foncière de la rue Claude Monet à Meyzieu, qui se situe dans le périmètre du futur projet.

En parallèle, ladite société demande à la Métropole l'approbation du principe de déclassement et l'autorisation d'engager les formalités nécessaires au dépôt des autorisations d'urbanisme.

II - Principe de déclassement et autorisation de dépôt des autorisations d'urbanisme

Le déclassement porte sur la rue Claude Monet d'une superficie d'environ 2 776,50 m² située à Meyzieu.

Une enquête technique est d'ores et déjà engagée par les services de la Métropole, afin de vérifier si aucun obstacle technique ne s'oppose au déclassement, étant entendu que le dévoiement éventuel des réseaux sera à la charge de la société Meyzieu distribution.

Par ailleurs, ce déclassement ayant pour conséquence de porter atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera soumise à une enquête publique, en application de l'article L141-3 du code de la voirie routière.

Il est proposé que la Métropole prenne acte, dès à présent, du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain de la rue Claude Monet à Meyzieu.

Le déclassement proprement dit interviendra par délibération ultérieure, après constatation de la désaffectation de ladite voie.

Par ailleurs, il est également proposé que la Métropole en tant que propriétaire, autorise la société Meyzieu distribution à déposer toutes les demandes nécessaires à l'obtention des autorisations d'urbanisme requises pour la réalisation de son projet de restructuration urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe du déclassement du domaine public de voirie métropolitain de la rue Claude Monet à Meyzieu, d'une superficie d'environ 2 776,50 m², tel que figurant sur le plan du projet annexé à la présente délibération.

2° - Décide de l'engagement de la procédure de déclassement.

3° - Autorise la société Meyzieu distribution à déposer les demandes nécessaires à l'obtention des autorisations d'urbanisme requises pour la réalisation de son projet.

4° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 9 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240708-323536-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 juillet 2024 Date de réception préfecture : 9 juillet 2024
